



ATTESTATION D'HEBERGEMENT

(à remplir très lisiblement)

ATTENTION tout courrier administratif adressé à la personne hébergée, dans son intérêt, doit lui parvenir rapidement. En effet, il peut faire courir des délais qui, non respectés, entraînent des conséquences graves pour son avenir (ex. délai de recours après un refus de séjour).

- l'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un et d'une amende de 15000 € toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je soussigné(e),

Nom Prénom

né(e) le à

demeurant

.....

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, M (*)

né(e) le à

de nationalité

Fait à , le

Signature

